



**Direction
des services
départementaux
de l'éducation
nationale
des Bouches-du-
Rhône**

**Division des
Personnels
Enseignants du 1^{er}
degré**

Référence
Mouvement départemental
2013
Demande de priorité médicale

Dossier suivi par :

Monique VEAUGIER
Téléphone
04 91 99 67 52

Fariza MOULAI
04 91 99 67 46

Fax
04 91 99 67 80
Mél.

Ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

**28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1**

Le Directeur académique des services
de l'Éducation Nationale

à

Mesdames, Messieurs les Enseignants du 1er degré

S/C de Mesdames et Messieurs
les Inspecteurs de l'Éducation Nationale
chargés de circonscription

Marseille, le 10 janvier 2013

OBJET : Participation au mouvement départemental 2013 - demandes de priorité médicale

Références : Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées

Par référence aux dispositions énoncées dans l'article 2 de la loi du 11 février 2005 citée en référence une bonification est accordée aux enseignants en situation de handicap.

Seuls peuvent prétendre à une priorité de mutation au titre du handicap les bénéficiaires de l'obligation d'emploi

La loi a élargi le champ des bénéficiaires et prend en compte la situation personnelle des agents titulaires, celle de leur conjoint bénéficiaire de l'obligation d'emploi, ou de leur enfant reconnu handicapé ou malade.

Les personnels concernés par cette procédure, doivent se faire connaître, en adressant un imprimé joint auprès du service du mouvement – D.P 2 – dès à présent, et conjointement un dossier médical au Rectorat d'Aix - Marseille à l'attention du Docteur BESSEREAU Anne - Médecin de prévention - Place Lucien PAYE – 13100 AIX EN PROVENCE composé des pièces justificatives suivantes :

- carte d'invalidité ou attestation de dépôt d'une démarche de reconnaissance de travailleur handicapé (R.Q.T.H) auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) pour l'enseignant, son conjoint ou son enfant
- tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- s'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical, notamment en milieu hospitalier spécialisé

Pour le directeur académique
Le Secrétaire Général

signé

Michel RICARD



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION NATIONALE



- MOUVEMENT 2013 – Phase départementale -

DEMANDE DE BONIFICATION AU TITRE DU HANDICAP

NOM :
PRENOM :
Date de naissance :
N° portable :
Mail
Situation de famille :
Nombre et âge des enfants à charge.....

Position :

- Activité
- Congé parental depuis le jusqu'au
- CLM - CLD depuis le jusqu'au

Etablissement d'exercice 2012-2013 :

Circonscription de :

- Bénéficiaire de la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé) depuis le
- Dépôt de la demande de la RQTH auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) le
- Pas de RQTH

Personne concernée :

- Intéressé(e)
- Conjoint
- enfant

Dans le cadre du mouvement 2013, je demande à bénéficier d'une bonification au titre du handicap, et m'engage à adresser par courrier **avant le 31 mars 2013** :

au Docteur BESSEREAU, - médecin de prévention –
Place Lucien PAYE – 13100 AIX EN PROVENCE

l'ensemble des pièces constituant mon dossier médical, à savoir :

- courrier motivé au médecin de prévention
- Carte d'invalidité ou attestation de dépôt d'une demande de reconnaissance de travailleur handicapé pour l'enseignant, son conjoint ou son enfant.
- Tous les justificatifs attestant que la mutation sollicitée améliorera les conditions de vie de la personne handicapée
- S'agissant d'un enfant non reconnu handicapé mais souffrant d'une maladie grave, toutes les pièces concernant le suivi médical notamment en milieu hospitalier spécialisé.

Ces pièces devront être jointes sous enveloppe close portant la mention « pli confidentiel à l'attention du médecin de prévention »

A.....Le

Signature

Référence
Mouvement départemental
2013
Demande de priorité médicale

Dossier suivi par :

Monique VEAUGIER
Téléphone
04 91 99 67 52

Fariza MOULAI
04 91 99 67 46

Fax
04 91 99 67 80
Mél.

Ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1